



Séance du 13 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 avril , à 09h00 l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. LABAT Alain, Mme LABY-FAUTHOUX Fabienne, M. ROMERO Jean Michel, Mme ROSSIGNOL Catherine, M. ROUSSEL Michel, Mme SOUPOT Séverine

Procuratorion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. BERGE Christophe, Mme ROUSERE Anne, M. VINCENT Pierre

Date de la convocation
30 mars 2024

Date d'affichage
13 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme SOUPOT Séverine

17 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2023

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	10 117,13
	- un excédent reporté de :	13 060,17
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 177,30
	- un déficit d'investissement de :	4 248,26
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	4 248,26
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	23 177,30
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 248,26
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 929,04
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 248,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Présidente et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Poyanne

La Présidente Fabienne LABY-FAUTHOUX

le(s) secrétaire(s) de séance

S.I.V.U.
regroupement scolaire
LAURÉDE - POYANNE